

1. Présentation	Page 2
1.1. Définitions	Page 2
2. Table de référence des formations Obligatoires / Réglementaires	Page 4
2.1. Recherche d'une formation Obligatoire / Réglementaire	Page 4
2.2. Création d'une formation Obligatoire / Réglementaire	Page 6
2.3. Modification d'une formation Obligatoire / Réglementaire	Page 7
2.4. Suppression d'une formation Obligatoire / Réglementaire	Page 7
FUNCTIONNALITES EXISTANTES IMPACTEES PAR LA TABLE DE REFERENCE DES FORMATIONS OBLIGATOIRES / REGLEMENTAIRES	
3. Référentiel agent interne / Historique formation	Page 8
4. Référentiel formation	Page 10
4.1. Intégration des formations O / R dans le référentiel formation	Page 10
4.2. Création d'une formation dans le référentiel formation	Page 14
4.3. Suppression d'une formation dans la table de référence des formations O / R	Page 14
4.4. Dupliquer un référentiel formation	Page 15
4.5. Importation d'un référentiel formation	Page 15
4.6. Edition référentiel formation	Page 15
5. Entretiens professionnels et de formation	Page 16
5.1. Paramétrages de la campagne des entretiens	Page 16
5.2. Entretien professionnel	Page 17
5.3. Entretien de formation	Page 17
5.4. Transfert des souhaits vers le recueil des besoins	Page 21
6. Recueil des besoins à la génération des dossiers de formation	Page 22
6.1. Création d'une demande	Page 22
6.2. Modification d'une demande	Page 23
6.3. Harmonisation des demandes	Page 24
6.4. Scénario intermédiaire	Page 25
6.5. Scénario du Plan	Page 26
6.6. Génération des dossiers	Page 27
6.7. Editions du recueil des besoins	Page 27
7. DAPEC	Page 28
7.1. Modifications onglet général de la DAPEC	Page 28
7.2. Modifications de l'onglet Groupe / Module / Session de la DAPEC	Page 30
7.3. Modifications de l'onglet Public / Coûts de la DAPEC	Page 31
8. Candidature	Page 31
9. Inscription en ligne	Page 32
10. Editions	Page 33
10.1. Liste des agents avec obligation de recyclage pour un exercice	Page 33
10.2. Modifications éditions existantes	Page 34

1 Présentation

Cette fonctionnalité permet de tracer les formations réglementaires et obligatoires, dans l'outil métier GESFORM EVOLUTION, et d'y intégrer un système d'alerte au moment de la réalisation de l'entretien de formation lorsque les formations nécessitent un recyclage.

Les fonctionnalités existantes de Gesform Evolution, impactées par cette table de référence, sont :

- Le référentiel agent interne (onglet historique formation)
- Le paramétrage des campagnes d'entretiens
- L'entretien professionnel et l'entretien de formation
- Le référentiel formation
- Le recueil des besoins
- Les DAPEC
- Les candidatures
- L'inscription en ligne
- Les éditions

Dans ce document sont recensés les modifications liées à ces fonctionnalités impactées.

1.1 Définitions

Ces formations (obligatoires / réglementaires) se déroulent pendant le temps de travail. Elles ne sont pas toutes éligibles au PLAN.

1.1.1 Action de formation obligatoire

La formation obligatoire est déterminée par l'employeur ou l'entité responsable.

Une formation est dite obligatoire lorsqu'il est indispensable au salarié d'être formé pour effectuer certaines missions.

La formation des salariés par l'employeur est obligatoire dans le cadre des principes suivants :

- Permettre aux salariés de s'adapter à leur poste de travail et veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations
- Permettre aux salariés d'occuper un nouvel emploi dans le cadre d'un reclassement
- Assurer la formation d'un jeune en contrat d'insertion ou d'alternance
- Appliquer l'accord ou la convention collective applicable à l'entreprise si elle prévoit des périodes de formation obligatoire
- Se conformer au contrat de travail signé s'il contient une obligation de formation.

Une formation pour assurer la sécurité au travail et protéger la santé des salariés doit être également prévue par l'entreprise. Cette obligation de formation est renforcée d'une obligation de résultat. Elle concerne :

- Les salariés nouvellement embauchés
- Les salariés sous contrat à durée déterminée
- Les salariés qui changent de poste de travail ou de technique
- Les salariés qui reprennent le travail après un arrêt de travail d'au moins vingt et un jour
- Les salariés liés par un contrat de travail temporaire, exception faite de ceux appelés pour exécuter des travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention.

1.1.2 Action de formation Réglementaire

La formation réglementaire est imposée par des lois ou règlement externes, (code du travail ou code de la santé publique).

Les formations réglementaires sont pour la plupart obligatoires pour l'exercice de certaines missions, et il appartient à l'employeur de dispenser ces formations et les recyclages associés à ses salariés.

Qu'il s'agisse de l'obtention de permis pour la conduite d'engin, de la manipulation de certains outils, de formations légales pour les représentants du personnel, ces formations peuvent par ailleurs être nécessaires pour l'accès à certains postes.

- Formations Caces
- Formations risques spécifiques
- Formations sécurité
- Formations transport
- Formations représentants du personnel

Parce que le Code du travail oblige les employeurs à protéger leurs salariés des éventuels risques liés à leur fonction, ils ont l'obligation de former, quand la mission nécessite un permis ou une habilitation.

Formations Réglementaires :

Formations CACES - Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité : utilisation d'engins motorisés

Formations Représentants du personnel : origine, droit du travail

Formations Risques spécifiques : permettre de connaître les risques et conduites à tenir

Formations Sécurité : santé et sécurité au travail

Formations Transport : concerne le transport avec risque spécifique

1.1.3 Lexique

Dans ce document, il sera fait référence à deux « tables » :

Table de référence des formations obligatoires / réglementaires : nouvelle table pour identifier les formations obligatoires / réglementaires dont la saisie sera réalisée par chaque établissement.

Référentiel formation : table existante servant à l'entretien de formation, le recueil des besoins et la saisie des DAPEC.

2 Table de référence des formations obligatoires / réglementaires

La table de référence recensant les formations obligatoires / réglementaires est accessible depuis le menu **PLAN / TABLES DE REFERENCE / FORMATIONS OBLIGATOIRES - REGLEMENTAIRES**.

Les établissements sont propriétaires des données. D'un établissement à l'autre, la table de référence peut être différente.

2.1 Recherche d'une formation Obligatoire / réglementaire

Liste des formations du référentiel obligatoires / réglementaires Créer

Recherche avancée

Intitulé :

Thème :

Caractère :

Cycle de formation :

Inclure les formations archivées :

☒ Tous ☐ Obligatoire ☐ Réglementaire

☒ Tous ☐ Initiale ☐ Recyclage

☐

Rechercher thème

Rechercher

Intitulé	Intitulé de la formation
Thème	Thème associé à la formation
Caractère	Positionné par défaut à Tous pour afficher les formations Obligatoires et Réglementaires. Une sélection est possible pour n'afficher que les formations Obligatoires ou Réglementaires.
Cycle de formation	Positionné par défaut à Tous pour afficher les formations Initiales ou Recyclages. Une sélection est possible pour n'afficher que les formations Initiales ou Recyclages.
Inclure les formations archivées	Case à cocher permettant de visualiser toutes les formations obligatoires ou réglementaires ayant été archivées.

Date application	Caractère formation	Intitulé	Cycle	Typologie	Délai recyclage	Public/Métier	Inscription stricte	Thème	Prérequis	Mémo	Action
01/07/2024	O	ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS	I	1			Non	17000 RESSOURCES HUMAINES - MANAGEMENT	Formation dans le mois de l'arrivée de l...	Fournir les connaissances théoriques et...	  
01/01/2024	R	CACES AUTORISATION DE CONDUITE DE CHARIOTS ELEVATEURS	I	2	12		Oui	26000 PREVENTION SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL	Etre âgé d'au moins 18 ans et être apte ...	Le CACES (Certificat d'aptitude à la con...	  
01/07/2019	R	ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE - NIVEAU 1 (AFGSU 1)	I	2	48		Non	30038 SOINS TECHNIQUES SOINS D'URGENCE	Personnels, non professionnels de santé...		  
01/07/2019	R	ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE - NIVEAU 2 (AFGSU 2)	I	2	48		Non	30038 SOINS TECHNIQUES SOINS D'URGENCE	Professionnels exerçant une des fonction...		  
01/07/2019	R	RECYCLAGE ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE - NIV 1 (AFGSU 1)	R	2	48		Non	30038 SOINS TECHNIQUES SOINS D'URGENCE	Toute personne titulaire du diplôme AFGS...		  
	O	SECURITE INCENDIE	I	1	12		Non	26000 PREVENTION SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL			  
	R	HABILITATIONS ELECTRIQUES BASSE TENSION	I	2	36	20140 - Électricien(ne) de maintenance	Oui	20004 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES			  
Affichage des lignes 1 à 7 sur un total de 7											
Début Précédent 1 Suivant Fin											

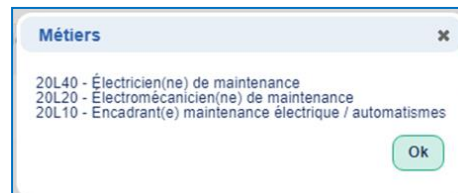
Résultat de la recherche :

Date application	Date de début identifiant la date à partir de laquelle la formation sera affichée dans les fonctionnalités faisant appel à cette table de référence
Caractère formation	O(bligatoire) ou R(èglementaire)
Intitulé	Intitulé de la formation
Cycle	I(nitiale) ou R(ecyclage)
Typologie	1 (formation professionnelle initiale) ou 2 (développement des connaissances et de la compétence)

Délai recyclage Délai de recyclage défini en mois

Public Métier Public cible pour la formation.
Présence d'une loupe  si plusieurs métiers sont renseignés

En cliquant sur la loupe, affichage de la liste des métiers :



Inscription stricte **Oui** ou **Non** permettant le contrôle lié au(x) métier(s) lors de la saisie des candidatures.

Thème Thème de la base nationale associé à la formation

Prérequis Affiché si prérequis saisi.
La présence de l'info-bulle indique que le texte n'est pas affiché en totalité.

Formation dans le mois de l'arrivée de l...

En cliquant sur l'info-bulle, affichage du texte :



Mémo Même Affichage que pour les prérequis.

Action Dans le cas d'une suppression de la formation, un message s'affiche :



Dans le cas d'une modification, on autorise la modification des données de la table de référence tant que la formation n'est pas rattachée à une DAPEC.

Dès que la formation est rattachée à une DAPEC, la modification de l'intitulé, de la typologie, du thème et du délai ne sont plus modifiables.



Le résultat de la recherche est exportable au format PDF ou EXCEL.

Export du résultat intégral (65000 lignes maximum) :

Un export intégral de toutes les formations de la table de référence est également proposé.

2.2 Création d'une formation Obligatoire / réglementaire

La table de référence des formations obligatoires / réglementaires n'est pas liée à un exercice. Toutes les formations recensées s'afficheront dans les différentes transactions de Gesform Evolution faisant appel à cette table de référence.

Lorsqu'une formation n'est plus d'actualité, cette dernière doit être archivée (supprimée).

Création d'une formation

Valider

Annuler

Attention certaines données ne seront plus modifiables si la formation est utilisée dans une DAPEC.

Intitulé *

Caractère *

☐ Obligatoire
☐ Réglementaire

Date début d'application :

Cycle de formation *

☐ Initiale
☐ Recyclage

Typologie *

Sélectionner un élément...

Délai de recyclage (mois) :

Métiers :

40F20 - Agent(e) d'accueil

Inscription stricte métier :

☒

Thème *

Rechercher thème

Prérequis :

Mémo :

Intitulé	Obligatoire	Intitulé de la formation
Caractère	Obligatoire	Défini le caractère de la formation : Obligatoire ou Réglementaire
Date début d'application	Facultatif	Date de début identifiant la date à partir de laquelle la formation sera affichée dans les fonctionnalités faisant appel à cette table de référence. <i>Exemple : si la date d'application est fixée au 01/01/2025, cette formation ne pourra être intégrée dans le référentiel formation qu'à partir du 01/01/2025.</i>
Cycle de formation	Obligatoire	Identifie si la formation est une formation Initiale ou de Recyclage.
Typologie	Obligatoire	Ne sont proposées que les typologies : 1 - formation professionnelle initiale 2 - développement des connaissances et de la compétence
Délai recyclage (mois)	Facultatif	Saisie du nombre de mois pour afficher l'alerte sur le recyclage. Saisie possible sur 3 caractères.
Métiers	Facultatif	Zone vide par défaut. Permet d'identifier un ou plusieurs métiers (FPH ou métiers locaux uniquement) identifiant le public cible de la formation.
Inscription stricte métier	Facultatif	Zone affichée uniquement si un ou plusieurs métiers sont renseignés. Zone cochée par défaut : <u>Si cochée</u> : seuls les agents ayant le(s) métier(s) renseigné(s) pourront être inscrits dans les souhaits de l'entretien, du recueil des besoins et dans l'inscription en ligne par les cadres. <u>Si décochée</u> : les agents n'appartenant pas au(x) métier(s) renseigné(s) pourront être inscrits à la formation.

Thème	Obligatoire	Liste des thèmes de la base nationale ANFH.
Prérequis	Facultatif	Alimente le prérequis du référentiel formation, du recueil des besoins et de la DAPEC. (Saisie autorisée sur 2000 caractères).
Mémo	Facultatif	Information à destination du Service Formation Continue (texte ou politique établissement). Uniquement visible dans la table de référence. Aucun report de cette information dans le référentiel formation, ni dans le recueil des besoins, ni dans la DAPEC.

2.3 Modification d'une formation Obligatoire / réglementaire

Lorsqu'une formation de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires est associée à une DAPEC, certaines modifications ne sont plus autorisées. Un message en haut de l'écran est affiché.

Modification d'une formation Valider Annuler

Attention certaines données ne seront plus modifiables si la formation est utilisée dans une DAPEC.

Intitulé * : SECURITE INCENDIE

Caractère * : ☒ Obligatoire ☐ Réglementaire

Date début d'application :

Cycle de formation * : ☒ Initiale ☐ Recyclage

Typologie * : 1 - Formation professionnelle initiale

Délai de recyclage (mois) : 12

Métiers : Sélectionner des éléments...

Thème * : 26000 PREVENTION SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

Prérequis :

Mémo :

L'intitulé de la formation, la typologie, le délai de recyclage et le thème ne sont plus modifiables. Une nouvelle formation pourra être créée et l'ancienne devra être archivée.

Dans le cas d'une modification de la typologie (1 vers 2), le souhait de l'entretien de formation ou la demande du recueil des besoins est modifiée en conséquence, et la catégorie de candidature est affichée par défaut à « c ».

2.4 Suppression d'une formation Obligatoire / Règlementaire

Lors de l'archivage d'une formation de la table de référence des formations obligatoires / réglementaires, un message s'affiche :

Supprimer une formation ✕

⚠ L'archivage de cette formation implique la vérification de votre part, des formations du plan et du recueil des besoins, sur les exercices en cours et futurs.
Cette formation ne sera plus proposée aux cadres lors des entretiens

Annuler Supprimer

Après suppression, la recherche avancée permet de retrouver ces formations archivées en cliquant sur « **Inclure les formations archivées** ».

La formation archivée n'est visible qu'en consultation et est colorisée en rose :

01/01/2024 R CACES AUTORISATION DE CONDUITE DE CHARIOTS ELEVATEURS 1 2 12 🔍 Oui 26000 PREVENTION SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL Etre âgé d'au moins 18 ans et être apte ... Le CACES (Certificat d'aptitude à la con...

Lors de la consultation d'une formation archivée, une information apparaît en haut de l'écran :

Formation archivée le 7 juil. 2024

Le bouton **Edition historique agent** permet d'exporter les formations du Plan et les formations obligatoires / Réglementaires.

Etat global

3 colonnes ajoutées à l'édition :

- Caractère formation O/R
- Cycle (I/R)
- Délai de recyclage en mois.

Agent	Exercice	N° Dossier	Intitulé de la formation	UF	Priorité	Date début	Date fin	Durée prévue	Durée réalisée	Durée réalisée CPF	CPF	Avis candidature	Motif refus / annulation	Programme PAP (Code)	PAP	Brique	Organisme (Nom)	Caractère formation (O/R)	Cycle (I/R)	Délai de recyclage en mois
24000920 NOM PRENOM - Grade : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL - Métier : Électromécanicien(ne) de maintenance - UF : BLANCHISSERIE	2024	2024DALI0431	RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE : ELECTRICIEN - BT HOV	BLANCHISSERIE	1	17/06/2024	18/06/2024	14			N	ACC			N	Cognitif	PROTECT UP METZ TESSY			
24000920 NOM PRENOM - Grade : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL - Métier : Électromécanicien(ne) de maintenance - UF : BLANCHISSERIE	2024	2024MR010635	ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE - NIVEAU 1 (AFGSU 1)	BLANCHISSERIE	1	11/03/2024	12/03/2024	14			N	ACC			N	Cognitif	GRIEPS	R	I	48

Etat détaillé

Aucune modification dans cet état.

Agent	Exercice	N° Dossier	UF	Priorité	CPF	PAP	Brique	Module (Intitulé)	N° Groupe	Organisme (Nom)	Date début	Date fin	Durée prévue	Durée réalisée	Suivi	Motif absence / annulation
24000920 NOM PRENOM - Grade : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL - Métier : Électromécanicien(ne) de maintenance - UF : BLANCHISSERIE	2024	2024DALI0431	BLANCHISSERIE	1	N	N	Cognitif	HABILITATION ELECTRIQUE : ELECTRICIEN - BT HOV FR	1	PROTECT UP METZ TESSY	17/06/2024	18/06/2024	14	0		
24000920 NOM PRENOM - Grade : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL - Métier : Électromécanicien(ne) de maintenance - UF : BLANCHISSERIE	2024	2024MR010635	BLANCHISSERIE	1	N	N	Cognitif	ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE - NIVEAU 1 (AFGSU 1)	1	GRIEPS	11/03/2024	12/03/2024	14	0		

4 Référentiel formation

La table de référence des formations obligatoires / réglementaires doit être intégrée dans le référentiel formation afin de permettre aux cadres, lors de la réalisation de l'entretien de formation, de les sélectionner comme toute autre formation du référentiel formation.

Il est toutefois nécessaire de compléter les données pour les rendre visibles aux cadres au moment de la réalisation de l'entretien de formation (origine, organismes, durée, public cible, coût...).

L'appel au référentiel formation ou à la table de référence des formations Obligatoires / Réglementaires est également proposé lors de la création de DAPEC, en cours d'année (Cf 7.1. DAPEC).

4.1 Intégration des formations Obligatoires / Réglementaires dans le référentiel formation

Dans le menu **RECUEIL DES BESOINS ETABLISSEMENT / REFERENTIEL FORMATION / REFERENTIEL FORMATION**, un bouton « **Formation Obligatoires / Réglementaires** » permet d'afficher toutes les formations de la table de référence des formations Obligatoires / Réglementaires.

En cliquant sur ce bouton, un écran de recherche s'affiche :

La table de référence des formations Obligatoires / Réglementaires n'étant pas millésimée, la recherche par exercice n'est pas proposée. Toutefois, seules les formations non archivées et ayant une date d'application inférieure ou égale à la date du jour s'affichent. Si la date d'application de la formation est fixée au 01/01/2025, la formation ne sera proposée qu'à partir de cette date pour être intégrée dans le référentiel formation.

Sélection des formations obligatoires/réglementaires

Intitulé :

Thème :

Caractère formation O/R :

Cycle (I / R) :

Afficher lignes par page

Caractère formation O/R	Cycle (I / R)	Intitulé	Thème	
O	I	SECURITE INCENDIE	PREVENTION SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL	☐
R	I	ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE - NIVEAU 2 (AFGSU 2)	SOINS TECHNIQUES SOINS D'URGENCE	☐
R	R	RECYCLAGE ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE - NIV 1 (AFGSU 1)	SOINS TECHNIQUES SOINS D'URGENCE	☐
O	I	ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS	RESSOURCES HUMAINES - MANAGEMENT	☐

Affichage des lignes 1 à 4 sur un total de 4

4.1.1 Formation en doublon dans le référentiel formation

Après sélection et validation des formations, un message peut s'afficher si une formation existante dans le référentiel formation, possède le même intitulé de formation que la formation de la table de référence des formations obligatoires / Règlementaires :

Avertissement

Attention, il existe déjà au moins une formation ayant un même intitulé dans le référentiel formation. La formation du référentiel va être modifiée pour être considérée comme une formation obligatoire / Réglementaire.

Dans ce cas, et pour éviter les doublons dans le référentiel formation, Gesform modifie la formation du référentiel formation et complète cette dernière avec les informations venant de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires.

4.1.2 Intégration des formations Obligatoires / Règlementaires dans le référentiel formation

Après sélection et validation des formations de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires, dans le référentiel formation, un message d'avertissement s'affiche :

Avertissement

Certaines origines ne sont pas renseignées, et tant que non corrigées, ces formations ne seront pas visibles par les cadres.

Les formations correspondantes s'affichent dans le référentiel formation et sont colorisées en orangé pour être complétées avec les données obligatoires :

- type de brique,
- origine,
- durée,
- organisme,
- public cible si non renseigné par les métiers

Liste des formations du référentiel Créer

Recherche avancée

Valider le référentiel Structure/Métier Dupliquer un plan Dupliquer un référentiel Thématiques GHT Formations obligatoires / réglementaires

Afficher 20 lignes par page Restaurer les paramètres par défaut Afficher/Masquer des colonnes

Exercice	Thème	Intitulé	Organisme	Entité d'origine	Typologie	Caractère formation O/R	Durée	Lieu	Référentiel formation	Action
2025	17000 RESSOURCES HUMAINES - MANAGEMENT	ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS	A déterminer	CENTRE HOSPITALIER	1	O		FRANCE		
2025	30038 SOINS TECHNIQUES SOINS D'URGENCE	RECYCLAGE ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE - NIV 1 (AFGSU 1)	A déterminer	CENTRE HOSPITALIER	2	R		FRANCE		
2025	30038 SOINS TECHNIQUES SOINS D'URGENCE	ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE - NIVEAU 2 (AFGSU 2)	A déterminer	CENTRE HOSPITALIER	2	R		FRANCE		
2025	26000 PREVENTION SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL	SECURITE INCENDIE	A déterminer	CENTRE HOSPITALIER	1	O		FRANCE		
2025	30038 SOINS TECHNIQUES SOINS D'URGENCE	ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE - NIVEAU 1 (AFGSU 1)	A déterminer	CENTRE HOSPITALIER	2	R	14 h 0 min	FRANCE		

Légende : Formations à revoir (thème FORMATION, origine absente ou intitulé erroné ou organisme archivé) Formation Obligatoire / Réglementaire archivée

Certaines informations de la table de référence des Formations Obligatoires / Règlementaires ne sont pas autorisées en modification dans le référentiel formation :

- Intitulé de la formation,
- Typologie,
- Thème,
- Public cible si des métiers ont été renseignés.

Ces modifications peuvent être apportées dans la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires tant que ces formations ne sont pas liées à une DAPEC.

Si une formation de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires est modifiée, les modifications sont reportées dans :

- le référentiel formation,
- les souhaits de l'entretien de formation,
- les demandes du recueil des besoins.

Une zone « **caractère formation O/R** » est ajoutée afin d'identifier la source de la formation.

Cette information permet, lors de la réalisation de l'entretien de formation, de basculer les souhaits dans la partie « **formations Obligatoires / Réglementaires** ».

Modification d'une formation Valider Annuler

Général **Public / Coût** **Objectifs et programme**

Exercice : 2025 Caractère formation O/R : R

Type bricole : COG - Cognitif

Typologie : 2 - Développement des connaissances et de la compétence

Intitulé : CACES AUTORISATION DE CONDUITE DE CHARIOTS ELEVATEURS

Origine : SER - Structure

Thème : 26000 PREVENTION SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

Organisme : A déterminer Changer d'organisme

Mode de facturation : ☐ Individuel ☐ Groupe

Dispositif pédagogique : Sélectionner un é...

Genre : ☐ Interne ☐ Externe

Pays : FRANCE

Ville :

Durée moyenne : 35 h 0 min

Pluriannuelle : ☐

Reconductible : ☐

Formation à afficher : ☒

Formation à évaluer : ☒

Hors groupe : ☐

Référentiel formation :

Gestionnaire : Sélectionner un élément...

Prérequis :

Etre âgé d'au moins 18 ans et être apte médicalement.

En cliquant sur la flèche située après l'intitulé de formation, on affiche la fenêtre de consultation de la table de référence des formations Obligatoires / Réglementaires.

Référentiel des formations obligatoires / réglementaires Annuler

Consultation d'une formation

Intitulé : CACES AUTORISATION DE CONDUITE DE CHARIOTS ELEVATEURS

Caractère : Réglementaire

Date début d'application : 01/01/2024

Caractère : Initiale

Typologie : 2 - Développement des connaissances et de la compétence

Délai de recyclage (mois) : 12

Métiers : 25130 - Agent(e) de logistique
25140 - Encadrant(e) logistique
25110 - Responsable logistique
251402 - Coordonnateur(trice) logistique

Thème : 26000 PREVENTION SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

Prérequis : Etre âgé d'au moins 18 ans et être apte médicalement.

Mémo : Le CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) n'est pas obligatoire.
L'employeur a l'obligation de former et de vérifier les compétences à la conduite par le moyen souhaité.
C'est une formation certifiée qui prouve que le salarié est apte à la conduite.
Le CACES est une des façons de remplir cette obligation avant la délivrance de l'autorisation de conduite.

Sur l'onglet « **Public / coûts** », la saisie du public par grade/métier est supprimée. Seule la zone « **public cible** » est désormais présente.

Modification d'une formation

Général **Public / Coût** Objectifs et programme

Coût enseignement agent : 0,00 €

Coût enseignement groupe : €

Coût enseignement horaire : €

Coût déplacement agent : 0,00 €

Chiffre traitement : ☐

Nombre agent :

Public cible* :

25130 - Agent(e) de logistique
25140 - Encadrant(e) logistique
25110 - Responsable logistique
251402 - Coordonnateur(trice) logistique

La zone « **public cible** », dans le référentiel formation, doit être renseignée si aucun métier n'est identifié pour la formation issue de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires.

A contrario, si un ou plusieurs métiers proviennent de la table de référence, le public cible ne sera pas modifiable dans le référentiel formation.

4.2 Création d'une formation dans le référentiel formation

Lors de la création d'une formation dans le référentiel formation, la zone « **caractère formation O/R** » ne peut être renseignée. Seules les formations de la table de référence des formations obligatoires / réglementaires intégrées dans le référentiel formation disposent de ce marqueur.

4.3 Suppression d'une formation dans la table de référence des formations obligatoires / Règlementaires

Lors de l'archivage d'une formation de la table de référence des formations obligatoires / réglementaires (cf 2.4. Suppression d'une formation O/R), les formations sont surlignées en rose dans le référentiel formation, si ces dernières ont été sélectionnées dans un entretien de formation et/ou dans une demande du recueil des besoins.

Exercice	Thème	Intitulé	Organisme	Entité d'origine	Typologie	Caractère formation O/R	Durée	Lieu	Référentiel formation	Action
2025	30043 SOINS TECHNIQUES REEDUCATION	BPCO ET COMORBIDITES : UNE PRISE EN CHARGE RENOUVELEE	PERIMETRES	CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS	2		7 h 0 min	38130 ECHIROLLES		 
2025	20000 MAINTENANCE ET TRAVAUX	BTS CONDUCTEUR DE TRAVAUX BATIMENT ET GENIE CIVIL	ECOLE SUPERIEURE DE CONDUITE DE TRAVAUX VINCENNES	CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS	2		14 h 0 min	74370 METZ TESSY		 
2025	26000 PREVENTION SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL	CACES AUTORISATION DE CONDUITE DE CHARIOTS ELEVATEURS	A déterminer	CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS	2	R	35 h 0 min	FRANCE		

4.4 Dupliquer un référentiel formation

Si une formation de la table de référence des formations obligatoires / réglementaires est supprimée, lors de la duplication d'un référentiel formation d'un exercice vers un autre exercice, ces formations ne sont pas dupliquées. Seules les formations non archivées sont dupliquées.

4.5 Importation d'un référentiel formation

Dans le cas d'une importation de référentiel d'un établissement **A** vers un établissement **B**, si des formations de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires ont été intégrées dans le référentiel formation de l'établissement **A**, ces dernières ne sont pas importées dans l'établissement **B**.

En effet, chaque établissement étant maître de sa table de référence, certaines formations peuvent ne pas exister dans la table de référence de l'établissement demandant l'importation d'un référentiel de formation.

4.6 Edition référentiel formation

De nouveaux critères de sélection ont été ajoutés dans l'édition du référentiel formation.

Liste des formations du référentiel

Critères

Exercice comptable : 2025

Formation obligatoire/réglementaire : ☒

Caractère formation : ☒ Tous ☐ Obligatoire ☐ Réglementaire

Cycle formation : ☒ Tous ☐ Initial ☐ Recyclage

Rapport

Document : Sélectionner un élément...

Colonnes : Sélectionner un/des élément(s)

Type de rapport : ☒ Excel (Brut)

Attention le nombre de résultats maximum est limité à 65 000 lignes

Valider Annuler

Si la case « **Formation obligatoire / Règlementaire** » est cochée, deux autres critères sont proposés :

- Caractère formation (Tous / Obligatoire / Règlementaire)
- Cycle formation (Tous / Recyclage / Initial).

Dans ce cas, seules les formations répondant à ces critères seront éditées.

Pour obtenir une liste complète des formations, ne pas cocher « **formation obligatoire / Règlementaire** ».

Deux nouveaux champs sont exportés dans l'édition :

- Caractère formation (O/R)
- Cycle (I/R)

Lorsque les formations ne proviennent pas de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires, ces champs seront « vides ».

5 Entretiens professionnels et de formation

5.1 Paramétrage de la campagne des entretiens

Les modifications du paramétrage de la campagne des entretiens, portent sur l'onglet « **paramètres entretien formation** ».

Paramètres généraux
Paramètres Ent. Form.
Paramètres Ent. Pro.
Message Evaluateurs
Message Agents

Paramétrage entretiens de formation

Général
Formations
Eléments complémentaires

Exercice recueil : 2025 x v

Bilan via un questionnaire : ☐

Objectifs formations obligatoires : ☐

Commentaires Bilans obligatoires : ☐

Origine Cadre obligatoire : ☐ Uniquement pour les souhaits avec une formation issue du référentiel

Intervalle des priorités des formations* : De 1 à 3

Nombre de demande de formation maximum (Hors formations réglementaires / obligatoires)* : 3

Hiérarchisation des priorités (Hors formations réglementaires / obligatoires) : ☒

Coût enseignement obligatoire : Institutionnelle ☐ Individuelle ☐ Structure ☐ Métier ☐

Coût déplacement obligatoire : Institutionnelle ☐ Individuelle ☐ Structure ☐ Métier ☐

Date de début et de fin obligatoire : Institutionnelle ☐ Individuelle ☐ Structure ☐ Métier ☐

Origines autorisées en saisie libre : Institutionnelle ☒ Individuelle ☒ Structure ☐ Métier ☐

Masquer la case CPF : ☒

Transfert automatique des souhaits vers le recueil des besoins : ☒ Transfert des souhaits pour les entretiens clos depuis 15 jours

Seul le comportement des trois lignes encadrées en rouge ont été modifiées.

Intervalle des priorités des formations

Identifie les priorités qui seront affectées aux souhaits des formations hors formations obligatoires / Réglementaires.

Nombre de formation maximum (hors formations obligatoires / Réglementaires)

Identifie le nombre de souhaits que l'agent peut formuler lors de l'entretien de formation (institutionnelle, structure, métier ou individuelle).

Les formations obligatoires / réglementaires issues de la table de référence ne seront pas comptabilisées dans ce nombre de demandes.

Hiérarchisation des priorités (hors formations obligatoires / Réglementaires)

Permet de hiérarchiser les souhaits des formations hors formations obligatoires / réglementaires.

5.2 Entretien professionnel

Aucun message d'alerte pour le recyclage des formations n'est proposé dans l'entretien professionnel (onglet activités / compétences).

Un message d'alerte sera affiché lors de la réalisation de l'entretien de formation.

Les formations du référentiel formation s'afficheront dans l'entretien professionnel selon les règles suivantes :

- Si **INSCRIPTION STRICTE METIER** (table de référence des formations obligatoires / réglementaires) est cochée **NON**, le cadre voit toutes les formations obligatoires ou réglementaires, y compris celles qui ne sont pas en correspondance avec le métier de l'agent et pour lesquelles le métier est renseigné dans la table de référence.
- Si **INSCRIPTION STRICTE METIER** (table de référence des formations obligatoires / réglementaires) est cochée **OUI**, le cadre voit uniquement les formations en correspondance avec le métier de l'agent, et les formations sans métier de la table de référence.
Les formations dont le métier est renseigné et ne correspond pas avec le métier de l'agent ne sont pas visibles lors de la recherche des formations.

5.3 Entretien de formation

Lors de la réalisation de l'entretien de formation, une alerte peut s'afficher si l'agent doit réaliser une formation de recyclage sur l'exercice du recueil des besoins.

Les formations Obligatoires / Réglementaires **doivent impérativement être intégrées dans le référentiel formation** de l'exercice du recueil pour être visibles par les cadres lors de la saisie des souhaits de formation. (cf 4.1. Intégration des formations O / R dans le référentiel formation).

5.3.1 Onglet Général

Aucune modification apportée dans l'onglet général de l'entretien de formation.

5.3.2 Onglet historique formation

L'onglet Historique formation a été scindé en deux parties pour plus de lisibilité.

Entretien formation pour l'agent **JENNY** CR N CR N-1 Sauvegarder Valider Annuler

Général **Historique des formations** **Bilan année 2023** **Candidatures exercice 2024** **Souhaits et besoins** **Synthèse**

JENNY - INFIRMIER D.E. CAT A GR.1 - NEPHROLOGIE

Historique des formations PLAN

Afficher [20] lignes par page Restaurer les paramètres par défaut Afficher/Masquer des colonnes

Région	Exercice	N° DAPEC	Nature	N° Dossier	Intitulé	Date de début	Date de fin	Durée prévue	Durée réalisée	Avis	CPF	Durée réalisée CPF	PAP	Priorité
ALP	2024	081 / 2024 / 23	F	2024_A1_SOINSTECHNIQUES2	BIEN COMMUNIQUER DANS LES SOINS - LES MOTS QUI SOULAGENT LES MAUX	11/04/2024	12/04/2024	15 h 0 min	15 h 0 min	ACC	Non	0 min	Non	1
ALP	2023	081 / 2023 / 52	F	2023_A0_TOUCHER_CONSCIENT	PRISE EN CHARGE NON MEDICAMENTEUSE PAR LE TOUCHER CONSCIENT ET LE MASSAGE EN PLEINE ATTENTION	14/03/2023	09/11/2023	35 h 0 min	35 h 0 min	ACC	Non	0 min	Non	1
ALP	2022	081 / 2022 / 37	F	2022A1GHT_CLIRIQUE1	PRISE EN CHARGE DU PATIENT DIABETIQUE	21/10/2022	21/10/2022	7 h 30 min	7 h 30 min	ACC	Non	0 min	Non	1
ALP	2015	081 / 2015 / 279	F	2015A00326	SENSIBILISATION A LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR	15/01/2015	15/01/2015	7 h 30 min	0 min	ACC	Non	0 min	Non	1
ALP	2012	081 / 2012 / 279	F	2012A00314	LOGICIELS METIERS IDE	13/03/2012	13/03/2012	3 h 45 min	3 h 45 min	ACC	Non	0 min	Non	1

Affichage des lignes 1 à 14 sur un total de 14 Debut Précédent 1 Suivant Fin

Historique des formations obligatoires/réglementaires

Afficher [20] lignes par page Restaurer les paramètres par défaut Afficher/Masquer des colonnes

Région	N° DAPEC	N° Dossier	Intitulé	Date de début	Date de fin	Durée prévue	Durée réalisée	Avis	Priorité	Caractère formation (O/R)	Cycle (IR)	Délai de recyclage en Mois
ALP	081 / 2024 / 573	2024MR0637	SECURITE INCENDIE	04/03/2024	04/03/2024	3 h 0 min	3 h 0 min	ACC	1	O	R	12

Affichage des lignes 1 à 1 sur un total de 1 Debut Précédent 1 Suivant Fin

Légende : □ Aucune présence

Historique formation du Plan

Aucune modification apportée à l'affichage.

Historique des formations obligatoires / Réglementaires

Affichage de toutes les formations obligatoires / Réglementaires avec les colonnes :

- Caractère formation O/R
- Cycle (I/R)
- Délai de recyclage en mois.

5.3.3 Onglet Bilan année xxxx

Aucune modification apportée dans l'onglet bilan l'entretien de formation.

5.3.4 Onglet candidatures exercice xxxx

Les formations obligatoires / réglementaires sont affichées dans la partie « *liste des formations xxxx* » et « *liste des candidatures hors groupe xxxx* » et sont surlignées en rose.

Région	Exercice	N° DAPEC	Nature DAPEC	N° Dossier	Intitulé	Date de début	Date de fin	Durée prévue	Durée réalisée	Avis	CPF	Durée réalisée CPF	PAP	Priorité
ALP	2024	001 / 2024 / 23	F	2024_A1_S01STECHNIQUES2	BIEN COMMUNIQUER DANS LES SOINS - LES MOTS QUI SOULAGENT LES MAUX	11/04/2024	12/04/2024	15 h 0 min	15 h 0 min	ACC	Non	0 min	Non	1
ALP	2024	001 / 2024 / 573	F	2024MR0637	SECURITE INCENDIE	04/03/2024	04/03/2024	3 h 0 min	3 h 0 min	ACC	Non	0 min	Non	1

5.3.5 Onglet souhaits et besoins

A l'activation de l'onglet souhaits et besoins, une alerte peut s'afficher pour les formations Obligatoires / Réglementaires nécessitant un recyclage.

Le contrôle est fait sur le délai de recyclage identifié sur la formation de la table de référence des formations Obligatoires / Réglementaires.

Si l'agent a suivi la formation (totalement ou partiellement) et que le délai de recyclage arrive sur l'exercice du plan préparé (exercice du recueil), une fenêtre s'ouvre affichant les formations nécessitant un recyclage. Pour que l'alerte s'affiche, on vérifie le délai de recyclage en fonction de la date de fin de groupe et le nombre de mois (délai) pour l'exercice du recueil

Avertissement

L'agent a suivi les formations :

- SECURITE INCENDIE

qui nécessitent un recyclage sur l'exercice 2025.

Ok

Entretien formation pour l'agent JENNY

CR N CR N-1 Sauvegarder Valider Annuler

Général Historique des formations Bilan année 2023 Candidatures exercice 2024 **Souhaits et besoins** Synthèse

Pas de souhaits :

Liste des formations

Aucune formation pour l'entretien

Ajouter une formation

En cliquant sur le bouton **Ajouter une formation** l'onglet des souhaits et besoins s'affiche.

L'écran a été scindé en deux parties : **Liste des formations** et **Liste des formations Obligatoires / Réglementaires**.

Entretien formation pour l'agent JENNY

CR N CR N-1 Sauvegarder Valider Annuler

Général Historique des formations Bilan année 2023 Candidatures exercice 2024 **Souhaits et besoins** Synthèse

Pas de souhaits :

Liste des formations

Afficher 25 lignes par page

Restaurer les paramètres par défaut Afficher/Masquer des colonnes

Intitulé	Durée	Priorité	Action
RENCONTRES D'HYPNOSE CLINIQUE	7 h 0 min	1	
CONGRES DE LA SPPPO	14 h 0 min	2	
FORMATION EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE - NIVEAU B2 2	20 h 0 min	3	

Affichage des lignes 1 à 3 sur un total de 3

Liste des formations obligatoires/réglementaires

Afficher 25 lignes par page

Restaurer les paramètres par défaut Afficher/Masquer des colonnes

Intitulé	Caractère	Durée	Priorité	Action
ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SIGNES D'URGENCE - NIVEAU 2 (APROU 2)	Réglementaire	21 h 0 min	1	
SECURITE INCENDIE	Originaire	4 h 0 min	1	

Affichage des lignes 1 à 2 sur un total de 2

Légende : Transformé en record

5.3.5.1 Liste des formations

Permet de recenser tous les souhaits **hors** formations obligatoires / réglementaires.
Le cadre peut choisir une formation du référentiel formation ou réaliser une saisie libre.

Dans le cas d'une recherche de formation du référentiel formation, une fenêtre s'affiche :

Rechercher un référentiel

Liste des formations du référentiel

Recherche avancée

Exercice : 2025K

Intitulé :

Thème :

Organisme :

Référentiel formation :

Caractère formation O/R : ☒ Tous ☐ Sans ☐ Obligatoire / Réglementaire

Rechercher

Outre les critères de recherche classiques, une recherche sur le caractère formation Obligatoire / Réglementaire est possible :

- **TOUS** : affiche toutes les formations du référentiel formation, y compris les formations obligatoires / Réglementaires intégrées dans le référentiel formation.
- **SANS** : affiche uniquement les formations du référentiel formation sans les formations obligatoires / réglementaires.
- **OBLIGATOIRE / REGLEMENTAIRE** : affiche uniquement les formations obligatoires / réglementaires intégrées dans le référentiel formation.

Le nombre de souhaits ne peut dépasser le nombre de souhaits par agent paramétré dans la campagne d'entretien. Les priorités définies dans le paramétrage de la campagne d'entretien sont contrôlées uniquement pour les souhaits des formations hors formations obligatoires / réglementaires.

Si une formation obligatoire / réglementaire est sélectionnée dans la liste des formations, à la validation du souhait, celui-ci bascule automatiquement dans la liste des formations Obligatoires / Réglementaires.

5.3.5.2 Liste des formations obligatoires / réglementaires

Permet de recenser tous les souhaits faisant appel aux formation Obligatoires / Réglementaires intégrées dans le référentiel formation. (Cf 4.1. Intégration des formations O / R dans le référentiel formation).

Dans le cas d'une recherche de formation du référentiel formation, une fenêtre s'affiche :

The screenshot shows a web interface window titled "Rechercher un référentiel". Inside, there's a section "Liste des formations du référentiel". Below this, there's a "Recherche avancée" dropdown menu. Underneath, there are five input fields: "Exercice :" (with a dropdown menu showing "2025X"), "Intitulé :", "Thème :", "Organisme :", and "Référentiel formation :". At the bottom right of the form is a green "Rechercher" button.

Lors de la saisie d'un souhait dans la liste des formations Obligatoires / Réglementaires, nous n'affichons que les formations du référentiel formation avec le marqueur « **Caractère formation O/R** ».

La saisie libre n'est pas autorisée.

La priorité des souhaits des formations Obligatoires / Réglementaires est renseignée par défaut à 1. Ces priorités ne sont pas prises en compte dans le contrôle de la hiérarchisation des priorités paramétrés dans la campagne d'entretien.

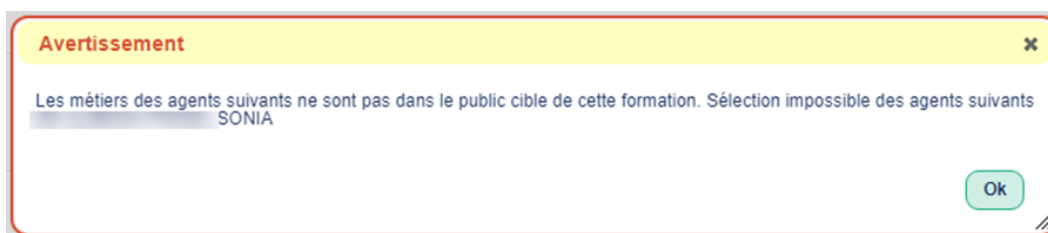
Lors de la recherche des formations du référentiel formation, un contrôle est fait en lien avec la zone « inscription stricte métier » pour les formations Obligatoires / Règlementaires lorsqu'un ou plusieurs métiers sont identifiés.

- **Si INSCRIPTION STRICTE METIER** (table de référence) **n'est pas cochée**, le cadre voit toutes les formations obligatoires / réglementaires qui ne sont pas en correspondance avec le métier de l'agent et pour lesquelles le métier est renseigné dans la table de référence, ainsi que les formations sans métier dans la table de référence.

Lors de la sélection d'une formation du référentiel en lien avec une formation obligatoire dont le métier est renseigné dans la table de référence, à la validation, aucun contrôle de cohérence entre le métier de l'agent et le/les métiers identifiés dans la table de référence n'est réalisé.

- **Si INSCRIPTION STRICTE METIER** (table de référence) **est cochée**, le cadre voit uniquement les formations en correspondance avec le métier de l'agent, et les formations sans métier dans la table de référence.

Dans le cas d'une formation provenant de l'entretien professionnel, une incohérence peut exister, notamment si l'information de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires a été modifiée. Dans ce cas, un ultime contrôle est réalisé dans l'entretien de formation et un message s'affiche lorsque le métier de l'agent n'est pas en correspondance avec le(s) métier(s) identifié(s) :



5.4 Transfert des souhaits vers le recueil des besoins

Si un souhait fait référence à une formation de la table des formations Obligatoires / Règlementaires qui a été archivée, ce souhait est conservé et est transféré dans le recueil des besoins.

La modification de ce souhait devra être réalisée par le Service formation Continue, dans les demandes du recueil des besoins (Cf § modification recueil et harmonisation).

Ces souhaits seront colorisés en orange afin d'être facilement identifiables.

6 Recueil des besoins à la génération des dossiers de formation

6.1 Création d'une demande

Dans l'onglet général, une zone « **Caractère formation O/R** » est affichée. Cette zone ne peut pas être saisie. Elle est renseignée dès lors qu'une formation de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires est sélectionnée.

Lors de la saisie de l'intitulé de formation, nous affichons toutes les formations du référentiel formation ou de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires comportant au moins trois caractères saisis.

Un préfixe permet d'identifier si la formation vient du référentiel formation (**R/F**) ou de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires (**O/R**). Une formation O/R intégrée dans le référentiel formation a un préfixe R/F.

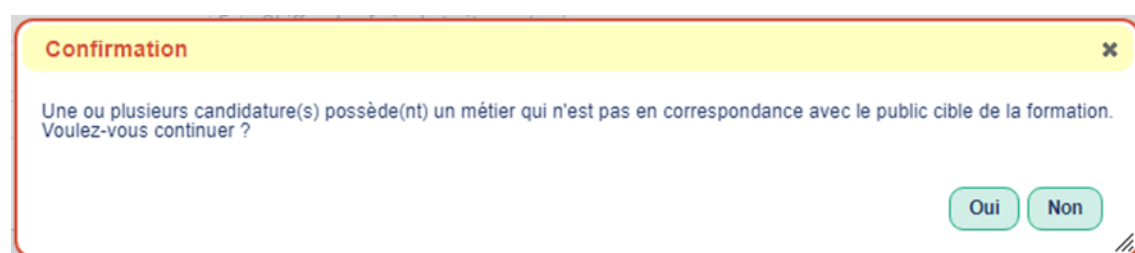
Le préfixe n'est pas affiché sur l'intitulé de la formation lorsque cette dernière est sélectionnée.

Si une formation de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires est intégrée dans le référentiel formation, nous n'affichons que la formation du référentiel formation, dont les données sont plus complètes.

La flèche positionnée après l'intitulé de la formation permet d'afficher les données de la formation du référentiel formation ou de la table de référence des formations obligatoires / Règlementaires.

Les éléments issus du référentiel formation ou de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires ne sont pas modifiables.

Lors de la validation de la demande de formation, un contrôle sur les candidatures saisies est réalisé. Lorsque le métier de l'agent ne correspond pas au métier identifié dans le public cible (métier de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires), un message d'alerte non bloquant s'affiche :



Confirmation

Une ou plusieurs candidature(s) possède(nt) un métier qui n'est pas en correspondance avec le public cible de la formation. Voulez-vous continuer ?

Oui Non

Si **NON**, on revient sur la saisie de la demande pour modifier le public.
Si **OUI**, les candidatures sont conservées dans la demande de formation.

Si le public de la demande a été saisi par grade, aucun contrôle sur les métiers identifiés dans la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires, n'est réalisé.

6.2 Modification d'une demande

Si une formation issue de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires est archivée, celle-ci est colorisée en orangé dans la liste des demandes.



Tableau de bord avec une barre d'entête orange. Ligne 1 : Institutionnel 2213, 20094 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, HABILITATIONS ELECTRIQUES BASSE TENSION, 1 2, Organisme à déterminer, 14 h 0 min, Etablissement 0. Ligne 2 : Affichage des lignes 1 à 8 sur un total de 8. Légende : Recueils à revoir (formation archivée).

Cette formation doit être corrigée par le service formation, afin de pouvoir être prise en compte dans le scénario (intermédiaire ou Plan) et la génération des dossiers de formation.

En modification de cette formation, un message s'affiche en haut de l'onglet général indiquant la date d'archive :



Modification d'une demande de recueil

Général Organismes & programme Public Coûts et chiffrage des frais de déplacement

Formation Obligatoire / Réglementaire archivée le 7 juil. 2024

Exercice : 2025 Vérifié SFC : ☐

Numéro ordre : 2213 Cadre ayant saisi la demande :

Type de Saisie : ☐ Zone libre ☒ Choix référentiel

Intitulé : HABILITATIONS ELECTRIQUES BASSE TENSION Caractère formation O/R : R

Gestionnaire :

Origine : INS - Institutionnel

Un changement d'intitulé de formation peut être réalisé pour sélectionner une autre formation du référentiel formation. Si plusieurs demandes portant sur le même intitulé sont à modifier, nous conseillons de procéder à l'harmonisation des demandes. (Cf 6.3. Harmonisation des demandes).

6.3 Harmonisation des demandes

6.3.1 Formation Obligatoire/Règlementaire archivée et présente dans les souhaits du recueil des besoins

Si des souhaits portant sur une formation de la table de référence des formations Obligatoires /Règlementaires, a été archivée, il est possible de modifier un des souhaits en remplaçant l'intitulé de la formation, puis en la cochant « Vérifié SFC ».

Cette formation sera considérée comme formation de référence.

L'écran d'harmonisation permet de sélectionner dans la partie basse de l'écran, les formations Obligatoires / Règlementaires archivées, en cochant la case correspondante.

Harmonisation

Formation de référence

Intitulé : BASSE
 Numéro ordre (séparés par des ; si recherche plusieurs):
 Rechercher

Choix	Origine	Numéro ordre	Intitulé	Typologie	Organisme	Durée	Entité d'origine	Référentiel O/N	Vérifié SFC
☐	Institutionnel	664	HABILITATIONS ELECTRIQUES BASSE TENSION	2	Organisme à déterminer	14 h 0 min	Etablissement	O	12/07/2024

Formation(s) à harmoniser

Intitulé : BASSE
 Numéro ordre (séparés par des ; si recherche plusieurs):
 Inclure les formations Vérifiées SFC : ☐
 Inclure les formations O/R du référentiel formation archivées : ☒

Rechercher

Choix	Origine	Numéro ordre	Intitulé	Typologie	Organisme	Durée	Entité d'origine	Référentiel O/N	Vérifié SFC
☐	Structure	662	MAINTENANCE ELECTRIQUE BASSE TENSION	2	Organisme à déterminer	21 h 0 min	Etablissement	O	

Valider Annuler

En procédant à l'harmonisation, tous les souhaits liés à une formation Obligatoire / Règlementaire archivée, seront remplacés par la formation de référence sélectionnée.

6.3.2 Formation Obligatoire/Règlementaire et formation du référentiel formation

Si plusieurs souhaits ont été saisis avec une formation issue du référentiel formation (hors formations obligatoires / réglementaires), il est possible d'harmoniser ces souhaits avec une formation obligatoire / Règlementaire, si cette dernière est cochée « Vérifié SFC ».

La formation « vérifiée SFC » sera considérée comme formation de référence, et dans la partie basse de l'écran, les formations appartenant au référentiel formation non liée à la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires s'afficheront, pour être harmonisées.

6.4 Scénario intermédiaire

Dans le paramétrage du scénario intermédiaire, une option « exclure les formations obligatoires / réglementaires » a été ajoutée.

Création d'un paramétrage scénario intermédiaire pour l'exercice 2025 Valider Annuler

Date de fin* :

Inclure arbitrage demandes institutionnelles : ☐

Blocage type de financement : ☐

Exclure les formations obligatoires/réglementaires : ☐

Si la case est cochée, les formations obligatoires / Réglementaires ne seront pas affichées dans le scénario intermédiaire du cadre supérieur.

Lors de la création du scénario intermédiaire par le cadre supérieur, un filtre a été ajouté :

Création d'une simulation de scénarios sur l'exercice : 2025 Valider Annuler

Libellé* : Scénario n°1 TR

Numéro* : 1

[Export excel](#)

Liste des demandes

Filtre sur la priorité :

Filtre sur l'U.F. :

Filtre sur l'intitulé :

Filtre sur l'agent :

Filtre sur le métier :

Filtre sur l'origine :

Filtre sur le caractère Formation O/R :

Dans la liste des demandes du scénario intermédiaire, une colonne « **caractère formation O/R** » a été ajoutée.

Origine	U.F.	Intitulé	Caractère formation O/R	Prio	Durée	Agent	Grade / Métier	Nb cand année en cours	Prio Agt	Choix ✓	Choix enveloppe	Nb agt scénario	Coût total	Obs. cadre
Individuel	3300 - EXPLO FONCT NEURO	25ES JOURNEES FRANCAISES D'EPILEPSIE		1	28h00	VIRGINIE	2B01 - INFIRMIER D.E. CAT A GR.2 OSC10 - Infirmier(ère) en soins généralx (IDE)	2	1	☒	☐ Métier ☐ Structure ☒ Aucun	1	922.92 €	
Individuel	7600 - DIALYSE CENTRE LOURD	48EME SESSIONS NATIONALES D'ETUDE ET DE PERFECTIONNEMENT		1	18h00	LAURIE	2A01 - INFIRMIER D.E. CAT A GR.1 OSC10 - Infirmier(ère) en soins généralx (IDE)	1	1	☒	☐ Métier ☐ Structure ☒ Aucun	1	1000.00 €	

Seules les formations non archivées s'affichent dans le scénario intermédiaire.

6.5 Scénario du plan

Lors de la création du scénario, dans la fenêtre de pré-sélection des formations, un filtre a été ajouté, ainsi qu'une colonne « **caractère formation O/R** » dans la liste des demandes :

Sélection des recueils pour le scénario

Pour un affichage optimisé, il est conseillé de ne pas sélectionner plus de 500 recueils.

Filtre sur le numéro :

Filtre sur la priorité :

Filtre sur l'intitulé :

Filtre sur le dossier :

Filtre sur l'origine :

Filtre sur le caractère Formation O/R :

Afficher 20 lignes par page

Restaurer les paramètres par défaut

Origine	Numéro	Intitulé	Dossier	Priorité	Durée	Caractère formation O/R	Choix	Coût total
Institutionnel	1990			2	21 h 0 min		☐	0,00 €
Individuel	2098			3	7 h 0 min		☐	0,00 €
Institutionnel	864	ACCOMPAGEMENT DE L'ALLAITEMENT MATERNEL		1	15 h 0 min		☐	470,00 €
Institutionnel	900	ACCOMPAGEMENT DE L'ALLAITEMENT MATERNEL		1	15 h 0 min		☐	470,00 €
Institutionnel	1	ACCOMPAGEMENT DE L'ALLAITEMENT MATERNEL		1	15 h 0 min		☐	470,00 €
Institutionnel	585	ACCOMPAGEMENT DE L'ALLAITEMENT MATERNEL		1	15 h 0 min		☐	470,00 €
Individuel	1565	ACCOMPAGEMENT DE L'ALLAITEMENT MATERNEL ET INITIATION AU SEVRAGE		2	7 h 0 min		☐	0,00 €

Après pré-sélection des demandes, dans l'écran du scénario sur l'onglet « **liste des demandes** », un filtre a été ajouté ainsi qu'une colonne « **caractère formation O/R** » :

Création d'une simulation de scénarios sur l'exercice : 2025

Export excel

Liste des demandes Synthétique Structure Métier Détaillé

Filtre sur la priorité :

Filtre sur l'U.F. :

Filtre sur la structure :

Filtre sur l'intitulé :

Filtre sur le dossier :

Filtre sur le numéro :

Filtre sur l'agent :

Filtre sur le métier :

Filtre sur l'origine :

Filtre sur le caractère Formation O/R :

Ajouter des recensements Génération numéro dossier Thématiques GHT validées

Origine	U.F.	Structure	N°	Intitulé	Caractère formation O/R	Dossier	Prio	Durée	Agent	Grade / Métier	Nb agt	Nb cand année en cours	Prio Agt	Choix	Nb agt scénario	Coût total
Institutionnel	7740 - OBSTETRIQUE	FME - FEMME MERE ENFANT	900	ACCOMPAGEMENT DE L'ALLAITEMENT MATERNEL			1	15h00		3302 - AUXILIAIRE PUERICULTURE CN CAT B 05R50 - Auxiliaire de puériculture	1	1	1	☒	1	470,00 €
Institutionnel	7740 - OBSTETRIQUE	FME - FEMME MERE ENFANT	1	ACCOMPAGEMENT DE L'ALLAITEMENT MATERNEL			1	15h00		2220 - SAGE-FEMME DES HOPITAUX 1ER GRADE 05F10 - Sage-femme	1	5	1	☒	1	470,00 €

Seules les formations non archivées s'affichent dans le scénario du plan.

6.6 Génération dossiers

Lors de la génération des dossiers, pour les formations issues de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires, les informations suivantes seront affichées. (Cf 7.1. DAPEC).

Général	Groupe / Module / Session	Public & Coût	DAPEC	Documents associés
N° Dossier :		20250001MR		
Formation obligatoire :		Caractere formation :	Cycle :	Délais recyclage :
☒		O	R	12
Intitulé formation* :		SECURITE INCENDIE Changer intitulé		

6.7 Editions du recueil des besoins

Trois nouveaux champs sont exportés dans l'édition du recueil des besoins :

- Caractère formation (O/R)
- Cycle (I/R)
- Date archive (formation obligatoires / Règlementaires)

Lorsque les formations ne proviennent pas de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires, ces champs seront vides.

7 DAPEC

7.1 Modifications de l'onglet général de la DAPEC

L'onglet général de la DAPEC dispose de nouvelles zones permettant d'identifier si la formation est liée à la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires.

Sur l'intitulé de formation, dès la saisie d'au moins 3 caractères, une recherche sur les formations du référentiel formation (si existant pour l'exercice) et de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires est réalisée.

Création d'une DAPEC Formation - ALP / 2024

Ventilation enveloppe Valider Annuler

Général Groupe / Module / Session Public & Coût DAPEC Documents associés

N° Dossier : 2024MR0638

Formation obligatoire : ☐ Caractère formation : Cycle : Délais recyclage :

Intitulé formation :

Thème : Rechercher un thème

Typologie : 2 - Développement des connaissances et de la compétence X

Formateur interne : Sélectionner un élément...

Type Brique : COG - Cognitif X

Gestionnaire : Sélectionner un élément...

Origine : Institutionnel X

Critère financement : ☒ Aucun financement ☐ Structure / Métier ☐ Thème

Genre : ☒ Interne ☐ Externe

Formation évaluable : ☐ Non ☒ Oui

Référentiel formation :

Prérequis :

Observation :

Formation obligatoire	Case à cocher qui sera contrôlée lors de la sélection de l'intitulé de formation. Si l'intitulé de formation correspond à une formation issue de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires, la zone reste cochée. Si l'intitulé de formation ne correspond pas à une formation issue de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires, la zone est décochée automatiquement.
Caractère formation	O(bligatoire) ou R(èglementaire) Non saisissable. Affiché dès sélection d'une formation issue de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires.
Cycle	I(nitiale) ou R(ecyclage) Non saisissable. Affiché dès sélection d'une formation issue de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires
Délai recyclage	Délai de recyclage défini en mois Non saisissable. Affiché dès sélection d'une formation issue de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires

Intitulé formation

Lors de la saisie d'au moins trois caractères sur l'intitulé de formation, affichage de toutes les formations du référentiel formation (si existant pour l'exercice) ou de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires.

Intitulé formation* : ELE

- R/F HABILITATION ELECTRIQUE : RECYCLER LE PERSONNEL HABILITE- OPERATION D'ORDRE ELECTRIQUE BT-HTA
- R/F RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE EL/B190
- R/F RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE
- R/F SNOEZELN
- R/F FORMATION A LA DEMARCHE SNOEZELN - MODULE N°1
- R/F HABILITATION ELECTRIQUE OPERATIONS D'ORDRE ELECTRIQUE BS-BE ET HE MANOEUVRE
- O/R HABILITATIONS ELECRIQUES BASSE TENSION

Un préfixe permet d'identifier si la formation vient du référentiel formation (R/F) ou de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires (O/R). Une formation O/R intégrée dans le référentiel formation a un préfixe R/F.

Le préfixe n'est pas affiché sur l'intitulé de la formation lorsque cette dernière est sélectionnée.

Si la formation est issue de la table de référence des formations obligatoires / réglementaires, **qu'elle soit intégrée ou non intégrée dans le référentiel formation** de l'exercice, les zones suivantes sont renseignées et **non modifiables** :

- Formation obligatoire
- Caractère formation
- Cycle
- Délai de recyclage
- Intitulé formation
- Thème
- Typologie
- Intitulé module

Si la formation est issue du référentiel formation (hors formations Obligatoires / Règlementaires) toutes les données du référentiel formation sont renseignées et **modifiables**. Si les données sont modifiées dans la DAPEC, ces modifications ne sont pas reportées dans le référentiel formation.

Un bouton **Changer intitulé** permet de modifier la sélection de l'intitulé de formation en cas d'erreur.

Ce bouton n'est proposé qu'au moment de la création de la DAPEC et uniquement pour les formations dont l'intitulé provient du référentiel formation ou de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires.

Si la case « **Formation obligatoire** » est cochée et que la formation souhaitée n'existe pas dans la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires, un message s'affiche proposant d'intégrer la formation dans cette table :

Confirmation

L'intitulé de formation HABILITATIONS ELECTRIQUE HAUTE TENSION n'est pas présent dans la table de référence des formations obligatoires / réglementaires, voulez-vous la créer ? Sinon, la formation ne sera pas considérée comme obligatoire / réglementaire.

Oui Non

Si **NON**, la case « **Formation obligatoire** » est décochée.

Si **OUI**, L'écran de saisie de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires s'affiche pour être complétée.

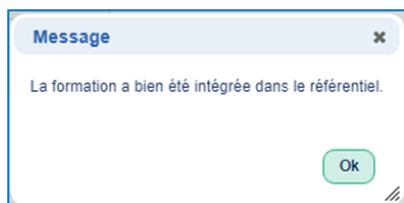
A la validation, un message propose d'intégrer la formation dans le référentiel formation de l'exercice courant :

Confirmation

Voulez-vous intégrer la formation obligatoire / réglementaire CONDUITE DU CHANGEMENT dans le référentiel formation?

Oui Non

Si **NON**, la formation n'est présente que dans la table de références des formations Obligatoires / Règlementaires.
Si **OUI**, un message s'affiche confirmant l'intégration :



Si la case « **Formation obligatoire** » n'est pas cochée et que la formation souhaitée n'existe pas, la saisie de l'intitulé de formation sera considérée comme une « saisie libre », et toutes les zones obligatoires de la DAPEC devront être renseignées (pas de modification dans le traitement habituel de la DAPEC).

7.2 Modifications de l'onglet Groupe / Module / Session de la DAPEC

Intitulé module	Si la formation est issue de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires (intégrée ou non dans le référentiel formation), l'intitulé du module reprend par défaut l'intitulé de la formation et est non modifiable. Si de nouveaux modules sont créés pour la DAPEC, l'intitulé du module est figé pour les formations issues de la table de référence des formations obligatoires / Règlementaires. Si la formation est issue du référentiel formation (hors formation Obligatoires / Règlementaires), un module et une session sont créés par défaut, et devront être complétés le cas échéant.
------------------------	--

Inscription en ligne	Si la formation est issue de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires et qu'un ou plusieurs métier(s) sont renseignés, une nouvelle zone est affichée :
-----------------------------	---

Inscription en ligne :	☐ Non ☒ Oui
Date fin d'inscription* :	
Autoriser la sélection d'agents sans correspondance avec le métier :	☒ Non ☐ Oui
Inscription stricte (pas de candidature supplémentaire) :	☒ Non ☐ Oui
Activer le champ Information Cadres :	☒ Non ☐ Oui

Si **NON**, les candidatures saisies par les cadres lors de l'inscription en ligne, seront contrôlées et seuls les agents possédant le métier renseigné dans la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires seront autorisés.

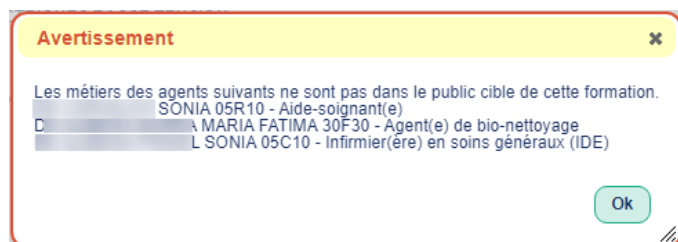
Si **OUI**, les agents ne possédant pas le métier renseigné dans la table de référence des formations obligatoires / Règlementaires pourront être sélectionnés, et un message d'avertissement non bloquant s'affiche.

Public cible	Si la formation est issue de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires et qu'un ou plusieurs métier(s) sont renseignés, le public est affiché et modifiable.
---------------------	---

7.3 Modifications de l'onglet Public / Coûts de la DAPEC

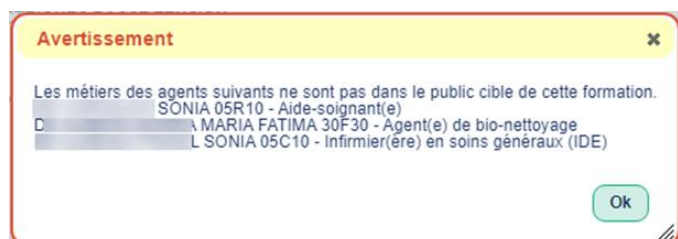
Si la formation est issue de la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires, et qu'un ou plusieurs métier(s) est renseigné, la saisie du public par grade n'est pas contrôlée.

Si saisie d'un public nominatif, sans correspondance avec le métier renseigné dans la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires, un message d'alerte non bloquant s'affiche :

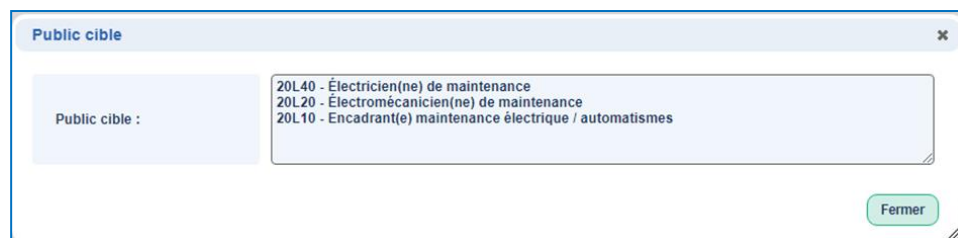


8 CANDIDATURE

Comme pour l'onglet PUBLIC / COUT de la DAPEC, la saisie des candidatures dont le métier est sans correspondance avec la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires est contrôlée et un message non bloquant s'affiche :



Un bouton **Public cible** permet de contrôler les métiers renseignés dans la table de référence des formations Obligatoires / Règlementaires.



9 Inscription en ligne

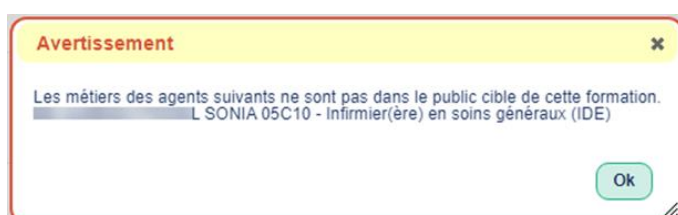
Liste des groupes éligibles pour l'inscription en ligne													
Recherche avancée													
Afficher 20 lignes par page													
Restaurer les paramètres par défaut Afficher/Masquer des colonnes													
Intitulé formation	N° Dossier	N° Groupe	Date de début	Date de fin	Détail formation	Date fin d'inscription	Nombre de places	Nombre de places restantes	Candidature hors groupe	Horaires	Lieu	Programme / objectif	Inscription déjà faite
HABILITATIONS ELECTRIQUES BASSE TENSION	2024MR0641	1	29/07/2024	30/07/2024		12/07/2024	8	8	Oui		74370 METZ TESSY		Non
GESTES ET POSTURES POUR LES SOIGNANTS - MANUTENTION DES PATIENTS	2024_A1_SOINS1	2	05/09/2024	12/09/2024		11/08/2024	12	1	Non	8h30-19h30	SALLE DU 6ème SUJ		Non

Lors de l'inscription en ligne par les cadres, un contrôle est réalisé lors de la sélection des agents, si un ou plusieurs métiers est renseigné dans la formation de la table de référence des formations Obligatoires / Réglementaires.

Un lien est fait avec l'option « inscription en ligne » identifié sur l'onglet « Groupe / Module / Session » de la DAPEC :

Inscription en ligne :	☐ Non ☒ Oui
Date fin d'inscription* :	
Autoriser la sélection d'agents sans correspondance avec le métier :	☒ Non ☐ Oui
Inscription stricte (pas de candidature supplémentaire) :	☒ Non ☐ Oui
Activer le champ Information Cadres :	☒ Non ☐ Oui

- Si **oui** est coché, aucun contrôle bloquant sur les candidatures saisies par le cadre lors de l'inscription en ligne. Un message d'avertissement s'affiche et les candidatures sont inscrites.



- Si **non** est coché, un message bloquant s'affiche et les candidatures sélectionnées ne sont pas inscrites.



Si des candidatures hors groupes existent, au moment du transfert, le contrôle sur les métiers des agents en fonction du public cible, est réalisé et affiche les mêmes messages que pour l'inscription directe des candidatures.

10 Editions

10.1 Liste des agents avec obligation de recyclage pour un exercice. (Nouvelle édition)

Critères de sélection :

- Exercice (obligatoire)
- Intitulé de formation : Champ libre opérateur logique contient
- Exclure les agents partis : Case à cocher
- Type de structure
- Structure
- Métier

Rapport : Les champs à exporter :

- Matricule
- Nom
- Prénom
- Grade
- Métier
- UF
- Pole
- Intitulé formation
- Caractère formation (O/R)
- Délais en mois
- Date fin
- Durée prévue (h)
- Durée réalisée (h)
- Durée absence (h)

10.2 Modifications des éditions existantes

Les éditions suivantes ont été modifiées :

- Agents ayant suivi ou inscrit sur un thème ou une formation depuis un exercice,
- Suivi du plan prévisionnel et réalisé
- Suivi du plan prévisionnel et réalisé (cadre)
- Statistiques réalisées agents,
- Historique agent,
- Historique structure,
- Liste des formations du référentiel (formation),
- Entretien de formation : souhaits,
- Recueil des besoins
- Fiche formation

Pour toutes ces éditions, **des critères de recherche** sur le Caractère formation (O/R) et le Cycle (I/R) ont été ajouté, si la case « formation Obligatoire / Réglementaire » est cochée.

- Si la case « formation obligatoire / réglementaire » est cochée, seules les formations O/R sont exportées.
- Si la case « formation obligatoire / réglementaire » n'est pas cochée, toutes les formations y compris les formations O/R sont exportées.

Dans ces éditions, de nouveaux champs à exporter sont proposés :

- Le Caractère formation (O/R)
- Le cycle (I/R)
- Le délai de recyclage en mois (pour les éditions d'historique agent et structure, du suivi du plan prévisionnel et réalisé, du référentiel formation, de la fiche formation)